

## Evaluation économique des biens et services de la forêt tunisienne

*Youssef Saadani*

Direction générale des forêts, Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement; Tunisie

### Résumé

L'examen de la politique forestière en Tunisie montre que celle-ci s'est plus au moins adaptée aux orientations socio-économiques du pays. Compte tenu des fonctions reconnues aux forêts tunisiennes et de leur statut foncier, le développement et la gestion du secteur forestier incombent en premier lieu à l'Etat.

Depuis son indépendance, la Tunisie a favorisé une politique orientée vers la conservation et le développement soutenu des diverses ressources dont elle dispose et l'exploitation de toutes ses potentialités nationales. D'énormes efforts ont été investis pour un développement approprié du secteur forestier. Les grandes orientations et programmes nationaux définis, ont constitué le cadre général pour l'élaboration des politiques sectorielles dans le pays. Le rôle du secteur privé continue à être timidement considéré et presque limité à l'exploitation et à l'écoulement des produits forestiers.

L'analyse de la situation actuelle montre que globalement l'état des forêts tunisiennes est précaire et qu'il est nécessaire d'intensifier la mise en œuvre des plans d'aménagement afin de pouvoir en tirer les bénéfices attendus. Les forêts, se positionnent de plus en plus comme étant des espaces et des écosystèmes appelés à jouer diverses fonctions dont les principales sont la production, la conservation des eaux et des sols, le développement socio-économiques, la protection environnementale, les loisirs et le tourisme. Par ailleurs, ces fonctions ne sont actuellement que partiellement assurées du fait principalement des limites des plans d'aménagement élaborés et la pression croissante sur ces ressources fragiles en plus d'un financement public limité. Les usagers forestiers et les populations riveraines continuent à prélever le bois, les fourrages et les produits forestiers non ligneux (PFNL) dont elles ont besoin. Or, ces prélèvements dépassent le croît naturel de la ressource et réduisent donc lentement le capital existant. Il en résulte, surtout dans les peuplements âgés, une réduction du rôle protecteur des forêts à l'égard de l'eau et du sol et une augmentation de l'érosion.

Le financement du secteur forestier est assuré par le budget général de l'Etat à travers le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Le budget d'investissement est alimenté par le budget proprement dit et par les financements bilatéraux et multilatéraux qui représentent un quart environ du total alloué aux forêts. Ce budget a progressé régulièrement au cours de la décennie précédente, passant de 38 à 51 millions DT<sup>1</sup> constants soit un accroissement annuel moyen de 3,1% entre 1991 et 2000 avec une stagnation durant cette dernière décennie. Près de 60 % de ce budget servent à financer les chantiers forestiers qui fournissent un travail et des revenus à une population forestière qui en dépendent pour assurer leur subsistance. Dans la majorité des cas, une bonne partie de ce budget est dépensé pour des activités d'appui au fonctionnement des services régionaux agricoles et d'autres actions sociales. Le financement de la stratégie décennale de promotion du secteur forestier (2002-2011) se situe au niveau de 57% du coût initial se traduisant négativement sur la réalisation des objectifs fixés.

Au niveau national, la contribution moyenne de la forêt tunisienne au Produit intérieur brut (PIB) est estimée à 0,05% et à environ 1% du PIB Agricole. Ces taux ne donnent cependant

---

<sup>1</sup> 1 DT est égale à 1.4 Dollars US

qu'une idée partielle de la réelle importance du secteur forestier. La plus importante contribution de la forêt tunisienne à l'économie nationale est certainement la protection de l'environnement et plus particulièrement la protection des sols contre l'érosion, la préservation des ressources en eau et la préservation de la biodiversité. La forêt tunisienne remplit également une fonction économique et sociale très importante : couverture de 80 % des besoins de l'industrie des panneaux, contribution pour 14 % au bilan énergétique et pour plus de 17% aux besoins alimentaires du cheptel national, et création d'emplois à hauteur de 7 millions de journées de travail par an.

Il est clair que Les forêts tunisiennes sont de plus en plus appelées à jouer plusieurs rôles (i) de protection des eaux et des sols, (ii) de développement socio-économique (iii) de production et de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux (iv) de protection de l'environnement et (v) sécuritaire en référence à la bande forestière frontalière. Ces fonctions, souvent conflictuelles, sont établies sur la base d'une spécialisation des écosystèmes forestiers avec des priorités spécifiques dans le cadre d'une approche multifonctionnelle. Ces multiples fonctions sont très bien perceptibles à différents niveaux de prise de décision se répercutant par une faible perception de la place et l'apport du secteur forestier à l'économie nationale et à la protection de l'environnement.

C'est justement dans ce contexte qu'une étude de la valeur économique des biens et services des forêts tunisiennes est engagée depuis le début de l'année 2011 avec l'appui du Mécanisme de la FAO d'appui aux programmes forestiers nationaux (PFN). Cette étude, la première en Tunisie, s'étale sur une période d'une année et regroupe un pool d'experts opérant en équipe pluridisciplinaire. Il est attendu que les résultats de l'étude seront d'une grande utilité pour assurer une meilleure sensibilisation des décideurs aux divers bénéfices des écosystèmes forestiers. Ceci devrait contribuer également à assurer un financement conséquent et soutenu du secteur forestier en Tunisie.

### **Principales recommandations**

Dans le cotexte actuel de la place du secteur forestier dans l'économie nationale et les rôles multiples et diversifiés qui incombent aux écosystèmes forestiers, une attention particulière doit être donnée au renforcement de la gestion rationnelle des ces ressources fragiles avec l'allocation d'une manière régulière et soutenue des fonds nécessaires. Particulièrement et dans l'immédiat, il est impératif de se pencher sur les aspects suivants :

1. Saisir l'importance de la valeur économique des biens et services directs et indirects des forêts au niveau national ;
2. Mettre au point une politique forestière cohérente en harmonie avec une gestion rationnelle du territoire et sur la base d'un programme forestier national concerté ;
3. Soutenir les initiatives privées pour la promotion du secteur forestier en encourageant un partenariat Public/Privé.